



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/98/Amend.1
27 avril 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

**AMENDEMENT AU PROJET DE SUPPLÉMENT 12 À LA SÉRIE 03 D'AMENDEMENTS
AU RÈGLEMENT N° 36**

(Véhicules de transport en commun de grandes dimensions)

Transmis par le Comité d'administration

Note : L'amendement suivant a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa trente-cinquième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent quarante et unième session (ECE/TRANS/WP.29/1058, par. 74 et 40).

Page 2, paragraphes 10.1 et 10.2

Au lieu de 12 août 2007 lire 1^{er} avril 2008
